

ACQUISITION de terrains pour construction d'écoles à Domenjod et Chaudron - terrain de sports à Sainte-Clotilde.

Le MAIRE. - Nous avons reçu, en ce qui concerne le terrain de sport à Sainte-Clotilde, une proposition de M. VINSON et une autre de M. BEGUE.

Pour les écoles, nous avons reçu, en ce qui concerne le Chaudron une proposition de M. TINGAPERMAL et une autre, toute récente, de M. Prémont DALAPA. Pour la localité de Domenjod, il y a une proposition de M. Michel RAMASSAMY et une de M. C. PIN.

Une commission a été désignée à l'effet de se rendre sur les lieux et de présenter un rapport.

Je donne la parole à M. GALLARD qui a été désigné comme rapporteur de la Commission.

M. GALLARD. - Monsieur le Maire,
Mes Chers collègues,

La commission que vous avez chargée de visiter certains terrains dans la région de Ste-Clotilde en vue de leur acquisition éventuelle, s'est rendue le 10 de ce mois sur les lieux, afin de vous rendre de sa mission.

Tout d'abord, le terrain VINSON, en face de l'ancien bâtiment des Forges et Fonderies présente une vaste portion d'une superficie approximative de 4 hectares

distants de la route nationale actuelle de 450 Mètres, ce terrain est déjà indiqué par le Service de l'Urbanisme comme étant favorable à un stade sportif, malheureusement il est appelé à grever lourdement notre budget, car premièrement tout est à faire sur ce terrain, ensuite si l'on veut le rendre viable, il faudra assurer la protection des berges de la rivière du Butor, côté rive droite ainsi qu'une participation probable à la modernisation du chemin d'accès.

Quant au prix du terrain, j'ai demandé l'avis d'un Inspecteur du Service des Domaines qui m'a assuré que le prix de 150 Fr le mètre carré lui paraissait cher.

Il appartiendra donc à vous, mes chers collègues, d'en décider car si nous devons doter notre Commune d'un stade sportif, je crois qu'il serait plus avantageux pour nous de nous arrêter au terrain de la Redoute.

Nous avons visité ensuite le terrain de Monsieur TANGAPERMAL au Chaudron et votre Commission a été unanime à reconnaître que ce terrain ne se prête pas à la construction d'une école, par contre, le terrain de M. DALAPA, sur lequel il existe déjà une maison qu'on loue à usage d'école s'y prête très bien, tant au point de vue situation qu'au point de vue prix. Le propriétaire nous assure qu'il fait un hectare de superficie, et il en veut 5.000.000. Il existe par contre sur ce terrain un bâtiment en dur récemment construit qui constitue un logement appréciable et servant présentement de classes.

Compte tenu des possibilités budgétaires de notre commune et du prix qui serait à débattre, votre commission vous demande d'émettre un vote de principe favorable à l'acquisition de ce terrain.

En ce qui concerne le terrain de sport, pour Ste-Clotilde notre collègue HOA-RAU Alcide, nous assure tenir à notre disposition un terrain rigoureusement plat dans lequel nous pourrions prendre la superficie qu'il nous faut à 300 Fr le mètre carré.

À Domenjod, le terrain de Monsieur RAMASSAMY Michel faute d'en trouver mieux a retenu notre attention à la condition, de pouvoir faire l'acquisition d'un terrain contigu appartenant à Monsieur Fourcault René.

Ces deux portions auraient ensemble une superficie de 1.580 m² et les propriétaires en veulent 1.000 Fr le m².

L'acquisition de ce terrain demande une étude plus approfondie.

Tel est, Messieurs, le rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Le MAIRE. - Le terrain que nous propose M. BEQUE aurait une superficie de 7 ha 1/2 et le prix varie entre 300 Fr et 240 Fr le m², ce qui représente un chiffre extrêmement élevé.

M. GAILLARD. - Les Domaines m'ont déclaré que le prix de 150 Fr le m² serait exagéré.

Le MAIRE. - Messieurs, aujourd'hui nous devons nous prononcer sur le principe d'un terrain de sport à Ste-Clotilde.

Seriez-vous d'avis que nous nous entreprenions des démarches, notamment auprès de la Préfecture et des Services de la Jeunesse et des Sports qui seraient susceptibles de nous apporter une subvention, non pas pour l'achat du terrain, mais pour les installations qui coûtent extrêmement chères. Je peux vous dire que le coût des installations de la Redoute a dépassé 15 millions; à ce sujet nous aurions peut être intérêt à entrer en contact avec la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball pour reprendre ces installations de façon à bénéficier des subventions.

Qu'en pensez-vous, Messieurs?

M. Alcide HOARAU. - Pour Ste-Clotilde, le terrain BEQUE est tout désigné. C'est un terrain plat, tandis que celui de VINSON est très rocailleux et les aménagements entraîneraient de grosses dépenses.

LE MAIRE. - Il nous est impossible d'envisager de le payer 21 millions; notre budget ne pourrait jamais supporter une telle charge.

M. Alcide HOARAU. - Pourquoi 21 millions, nous pouvons acheter la superficie qui nous est nécessaire.

Le MAIRE. - Un stade doit avoir au moins 6 ha.

M. AUBER. - A mon avis, un terrain d'entraînement suffirait pour Ste-Clotilde.

LE MAIRE. - Nous ne nous serions pas opposés à cette idée, pas plus pour Ste-Clotilde que pour les autres écarts si nos possibilités financières nous le permettaient.

M. BOYER. - La suggestion de M. AUBER est juste. A Ste-Clotilde nous n'avons pas besoin d'un grand stade, mais uniquement un terrain d'entraînement.

Le MAIRE. - Un terrain d'entraînement doit avoir au minimum 45 m x 60.

Messieurs, si vous êtes d'accord pour poursuivre les démarches en vue de l'acquisition, non pas d'un grand terrain qui affecterait notre budget pendant plusieurs années, mais d'un terrain d'entraînement et de jeux à Ste-Clotilde et dans les écarts, je demanderai à chacun des Conseillers Municipaux qui représentent les écarts de rechercher des terrains plats et assez grands, mais qui ne soient pas dans le chiffre de 3.000.000 de Fr l'hectare.

M. GUINOT. - Dans le même ordre d'idées, je voudrais demander, d'envisager la possibilité de créer un marché dans les hauts de la Ville. Ceci aurait le double avantage d'une part de décongestionner les Grand et Petit Marchés et d'autre part de desservir une clientèle qui serait très intéressée par un marché qui pourrait se tenir dans les Hauts de la Ville. Je demanderai, qu'on retienne le principe de l'opération aujourd'hui, savoir l'acquisition éventuelle d'un terrain devant servir à un marché qui ne serait pas de trop pour la Ville de Saint-Denis.

Le MAIRE. - Cette suggestion de M. GUINOT serait par elle-même excellente au point que nous y avons déjà pensé en recherchant un terrain dans les hauteurs de la Ville, mais je dois dire que tout à l'heure je vais vous faire une proposition concernant les marchés et je vous demanderai de réserver votre vote. A l'heure actuelle les deux marchés qui existent sont dans un tel état, surtout le Grand Marché, qu'il nous paraît bien difficile d'envisager une construction alors que les travaux de réparations ne sont pas faits là où nous avons des marchés.

Messieurs, nous reprenons la question de stade. Devons-nous envisager, pour Ste-Clotilde, un stade qui entraînerait des frais considérables ou simplement un terrain de jeux. Là-dessus, je vous demande de vous prononcer.

M. AUBER. - Pour Saint-Denis, nous devons envisager un stade municipal. Toutes les Communes de l'île en ont un, tandis que la Capitale n'en a pas.

Le MAIRE. - Nous pouvons nous mettre d'accord pour que la Redoute devienne un stade municipal.

M. GALLARD. - Il serait souhaitable de voir des aménagements apportés à ce terrain.

M. MANES. - Avec le gros handicap que le terrain de la Redoute appartient à l'Armée.

Le MAIRE. - La Ligue Réunionnaise de Foot-Ball détient un bail, qu'est-ce que vous voulez de plus?

En principe le stade de la Redoute devrait être municipal, mais la Municipalité n'ayant rien fait, c'est la Ligue Réunionnaise de Foot-Ball qui a pris l'initiative de le louer.

Je demande au Conseil de me dire quelles sont ses intentions.

M. AUBER. - S'il y a possibilité de faire du terrain de la Redoute un stade municipale, ce serait très bien.

M. MANES demande le renvoi de la question.

Le MAIRE. - Pourquoi ne pas en discuter maintenant.

Après échanges de vues, le Conseil est unanime pour la création d'un stade municipal.

Messieurs, revenons à la question de l'école au Chaudron. Nous avons l'offre de M. TINGAPERMAL et celle toute récente de M. Prémont DALAPA.

M. GALLARD. - L'offre de M. TINGAPERMAL ne peut être retenue parce que M. TINGAPERMAL est lotisseur d'un terrain et la parcelle qu'il nous offre ne convient pas pour la construction d'une école. Il existe déjà un bâtiment qui obstrue l'entrée du terrain. Par contre, le terrain de M. DALAPA sur lequel se trouve déjà l'école actuelle présente des avantages supérieurs à celui de TINGAPERMAL qui d'ailleurs ne mesure pas les dimensions données dans sa lettre de proposition.

M. AUBER. - Non seulement les dimensions données sont fausses, mais encore il nous propose le terrain sans les constructions.

Le MAIRE. - En ce qui concerne le terrain de M. DALAPA qui est très bien situé, il existe une maison en dur qui d'ailleurs sert d'école actuellement.

M. GALLARD. - La proposition de M. DALAPA est à retenir.

M. BOYER. - Puisque nous voulons d'un terrain d'entraînement pour Ste-Clotilde le Chaudron représente bien le centre de Ste-Clotilde et un terrain d'entraînement peut bien se faire sur le terrain DALAPA.

M. Alcide HOARAU. - Le terrain BEGUE, je le répète, convient parfaitement pour un terrain de sport.

Le MAIRE. - En ce moment nous sommes à discuter sur le terrain DALAPA et le terrain TINGAPERMAL.

J'attire l'attention du Conseil sur l'importance de la décision qu'il va prendre parce que cela affectera non seulement le budget de 1960, mais encore les budgets de 61 - 62 et 63.

Messieurs, est-ce que vous m'autorisez à engager des pourparlers avec M. DALAPA pour savoir tout d'abord s'il ne pourrait pas diminuer le prix de son terrain et ensuite quelles seraient nos possibilités de versement, M. DALAPA étant disposé à accepter un paiement à plusieurs termes.

Si nos démarches aboutissent, nous pourrions accepter la proposition faite par M. BOYER, c'est à dire affecter une partie du terrain à un terrain de sport.

Y a-t-il une opposition.

Le Conseil accepte la proposition ci-dessus.

Le MAIRE. - En ce qui concerne Domenjod, nous avons deux propositions, celle de M. RAMASSAMY, un terrain de 1.400 m² pour le prix de 1.400.000 \$ et celle de M. CARPIN qui nous offre un terrain de 720 m² pour 3.750.000 F.

M. RAVILLY. - Il faudrait voir les plans.

Le MAIRE. - Actuellement, à Domenjod l'école se trouve dans l'immeuble de M. BRIMBEL. Malheureusement elle s'avère trop petite maintenant.

M. AUBER. - 50 % des gosses vont à l'école à Sainte-Marie.

Le MAIRE. - J'attire l'attention du Conseil sur le fait que le budget est déjà voté et là encore nous ne pouvons pas disposer des crédits nécessaires.

M. GALLARD. - Le terrain de M. MACARPIN, compte tenu de son exiguïté et de sa forme ne se prête pas à la construction d'une école. Par contre celui de M. RAMASSAMY Michel qui se fait fort de faire vendre par un voisin une superficie pour laquelle il a déjà un compromis, convient.

Le MAIRE. - Messieurs, après le rapport que vous venez d'entendre et la discussion qui s'est largement établie, je soumetts à votre vote la résolution suivante qui me paraît résumer le débat.

Tout d'abord, le Conseil Municipal est unanimement d'avis qu'il y ait un stade municipal, soit que nous puissions obtenir un accord avec l'Etat et la Ligue de Foot-Ball, soit que nous achetions un terrain qui présente les caractéristiques nécessaires.

En ce qui concerne le terrain VINSON, la Commune serait favorable à son acquisition mais demande que soient fixés son prix et les charges qui nous incomberaient.

En ce qui concerne le terrain BEGUE, l'offre en est rejetée à la quasi unanimité, ce terrain gardant seulement la préférence exprimée par notre collègue Alcide HOARAU.

En ce qui concerne le Chaudron, le Conseil Municipal approuve les conclusions de la Commission spécialement désignée à cet effet et donne la préférence au terrain DALAPA, mais à condition que le prix en soit réduit et stipulé payable à termes.

En ce qui concerne Domenjod, le Conseil Municipal approuve les conclusions de sa commission et renvoie à une prochaine session son choix et son accord.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.